

FLASH INFORMATIONS SERVICE RETRAITES

Mende, le 24 septembre 2012

RAPPEL:

Augmentation des taux de cotisation et de contribution C.N.R.A.C.L.

Une augmentation des taux de cotisation et des taux de contribution à la CNRACL est prévue jusqu'en 2020.

Le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 à revalorisé ces augmentations avec effet dès le 1^{er} novembre 2012.

Veuillez trouver ci-dessous les nouveaux taux, pour prise en compte dans les versements des salaires. Ces taux s'appliquent au traitement et à la N.B.I. :

Périodes	Taux de cotisation (agent)	Taux de contribution (employeur)
Du 01/01/2012 au 31/10/2012	8,39 %	27,30 %
Du 01/11/2012 au 31/12/2012	8,49 %	27,40 %
2013	8,76 %	
2014	9,08 %	27,45%
2015	9,40 %	27,50 %
2016	9,72 %	27,55 %
2017	9,99 %	
2018	10,26 %	
2019	10,53 %	
2020	10,80 %	

Le Service Retraites du Centre de Gestion reste à votre disposition pour tout renseignement dans l'instruction des dossiers et sur la règlementation CNRACL.